



SOMMAIRE

Page:

1. WLUML au 11<sup>ème</sup> forum international de l'AWID
2. Éditorial et solidarité
3. Campagnes
4. Autonomisation et militantisme des femmes
6. Forum de l'AWID : Rencontres et Campagnes du WLUML
8. Nouvelles des membres du réseau
10. Comptes-rendus
12. Annonces et Evènements à venir

Nouvelles de toutes les parties du monde. Femmes vivant sous lois musulmanes est un réseau international qui apporte information, solidarité et soutien à toutes les femmes dont la vie est régie et conditionnée par des lois et coutumes censées être dérivées de l'Islam.

**Femmes sous lois musulmanes au 11<sup>ème</sup> forum international de l'AWID**  
*Objectifs communs, stratégies plurielles*

Plus de 1500 défenseures et militantes des droits des femmes venues du monde entier se sont réunies au Cap (Afrique du Sud), lors du 11<sup>ème</sup> Forum international de l'AWID. Le forum, qui s'est déroulé du 14 au 17 novembre 2008, s'est tenu au Centre international de conférence du Cap (CTICC) où les participantes ont tenu une multitude de réunions formelles et informelles.

L'Association pour les droits de la femme et le développement (AWID) est une organisation internationale dont le but est de porter la voix, de renforcer l'impact et l'influence des organisations, des mouvements et des défenseures des droits des femmes sur la scène internationale, pour promouvoir efficacement leurs droits. Le forum constitue à la fois « une conférence et un appel à l'action ». C'est le plus grand événement périodique du genre.

Le forum avait pour thème « Le Pouvoir des mouvements ». Il a mis tous ses efforts pour mieux intégrer des jeunes femmes et/ou des femmes issues de communautés marginalisées. WLUML était représenté par une délégation exceptionnellement importante de 32 participantes originaires d'Algérie, de Bahreïn, du Canada, de France, d'Iran, du Nigeria, du Pakistan, du Sénégal, de Serbie, d'Afrique du Sud, du Sri Lanka, du Soudan, du Royaume-Uni et des États-Unis.



Le thème de réflexion adopté par WLUML était *Femmes sous lois musulmanes : Objectifs communs, stratégies plurielles*. C'est sous ce mot d'ordre que des sessions ont été tenues pour débattre des différentes stratégies élaborées par les membres du réseau dans leurs luttes pour la justice sociale, l'égalité des sexes, et le renforcement des capacités des femmes dans leurs propres contextes. Deux rencontres formelles ont porté sur : « La (ré)interprétation religieuse pour la justice sociale : Des voix féministes émergentes en Islam » et « Pourquoi la laïcité est une question féministe ». Une table ronde s'est tenue sur les objectifs et les stratégies complémentaires du WLUML avec les participantes intéressées. Une présentation audiovisuelle, « Les Grandes ancêtres : des femmes ont, durant douze siècles, affirmé leurs droits en contexte musulman » a retracé les paroles et les actions de femmes et de féministes autonomes dans des communautés musulmanes, au fil des siècles. Durant les quatre journées du forum, WLUML a également animé deux stands de campagne, placés dans l'allée centrale du centre de conférence. L'un des stands était consacré à la Campagne mondiale « Arrêtons de tuer et de lapider les femmes ! » et l'autre à la celle en faveur de l'accès des femmes aux stades en Iran.

En plus de ces six événements organisés au forum par WLUML, les membres du réseau ont également saisi l'occasion pour prendre activement part, au cours de ces quatre journées, aux conférences plénières, aux sessions interactives, aux ateliers, aux débats et aux sessions créatives, visant à faire réfléchir de façon efficace à l'égalité entre les sexes et aux droits humains des femmes. Les échanges informels et les relations nouées entre les nouvelles adhérentes et les membres de longue date ont été un moment fort. Les animatrices du réseau ont participé à des réunions, à des événements tenus en marge du forum, à des manifestations publiques, à des entretiens avec la presse, à des activités artistiques et de détente, ainsi qu'à des entretiens en tête-à-tête. Le forum a créé un espace concret et favorable de mise en relation des membres des réseaux à un niveau mondial. Sans ce forum, elles n'auraient peut-être pas eu l'occasion de connaître les luttes spécifiques des unes et des autres et de s'y engager.

La délégation du WLUML a représenté une diversité de lieux géographiques, de contextes culturels, de professions, d'âges et de domaines de compétence et d'intérêt. Après le forum, les réactions ont été tout à fait positives. L'une des fondatrices du réseau a déclaré : « Je vous ai toutes longuement rencontrées et c'était vraiment merveilleux. Tout ce dynamisme donne de l'espoir pour l'avenir ». Une nouvelle membre du réseau a affirmé : « Cette expérience a été un vrai privilège et m'a donné l'impression de vivre une 'chance unique dans la vie', c'est-à-dire d'être au Cap et de témoigner d'une résistance aussi fière et forte, face à une multitude de régimes répressifs et à tant de tendances répressives. Pour moi, c'était la preuve que cette époque est très difficile, mais très encourageante pour les féministes du monde entier. »

Les liens personnels et politiques qui se sont forgés et renouvelés au forum de l'AWID sont très précieux. Ils continueront certainement à nourrir nos efforts collectifs en renforçant et en élargissant notre réseau mondial de femmes dans le but de développer, protéger et promouvoir les droits humains des femmes.

Aisha Shaheed



## ÉDITORIAL & SOLIDARITÉ

### Solidarité

#### ACTUALITÉ : Algérie : Samia Smeta acquittée

30/10/2008 : Samia Smeta, accusée d'avoir endommagé un exemplaire du Coran et condamnée à dix ans de prison, a été acquittée le 28 octobre 2008 par la Cour de Biskra, en Algérie.

#### Bahreïn : Harcèlement d'une militante des droits humains des femmes

26/01/2009 : Le 17 janvier 2009, nous avons appris que Ghada Jamsheer, militante des droits humains des femmes au Bahreïn, était la cible d'une campagne de harcèlement. Ghada Jamsheer et sa famille ont reçu des menaces par sms et ont été prises en filature par une voiture. Alors que Ghada participait au forum de l'AWID, des représentants officiels du gouvernement ont pénétré dans son domicile pour prendre des photographies. WLUML, avec le soutien des grandes organisations officielles des droits de l'homme et des organisations des droits humains des femmes, a rédigé une lettre collective de protestation.

#### ACTUALITÉ : Canada : arrestation d'un dirigeant canadien polygame

13/01/2009 : Un dirigeant de la communauté polygame de l'Église fondamentaliste de Jésus-Christ des Saints des derniers jours (FLDS) – une branche dissidente des Mormons – qui a admis avoir plusieurs épouses et des dizaines d'enfants, a été arrêté le 7 janvier 2009, à l'ouest du Canada. Selon les documents du tribunal et les sources officielles locales, il a été inculpé pour polygamie. En juillet 2008, WLUML avait écrit au gouvernement canadien pour dénoncer le fait que sous couvert de la clause des « libertés religieuses », les pratiques de mariages forcés et de mariages de mineurs, l'inceste et les abus pouvaient continuer au sein de cette communauté.

#### France : Assurer une protection policière à Mohamed Sifaoui

11/08/2008 : Mohamed Sifaoui – journaliste et écrivain algérien exilé en France – a été violemment attaqué par des islamistes à Paris, le 13 juin 2008, en raison de sa lutte courageuse et inlassable contre l'intégrisme et sa défense de la laïcité. Depuis 2003, il bénéficiait d'une protection policière, qui lui a été retirée en janvier 2008.

#### Kurdistan : Femme lapidée pour fugue amoureuse

17/06/2008 : Kurdistan Aziz avait 16 ans lorsqu'elle a fugué avec un homme dont elle savait qu'il serait rejeté par sa famille. Une organisation locale de femmes, craignant pour la sécurité de la jeune fille avait pourtant alerté les autorités de la province de Sulemaniyah, contrôlée par les PUK, mais celles-ci ont refusé d'intervenir dans un « problème tribal » et ont demandé à l'organisation de femmes de fournir une photographie de la jeune femme, quitte à se mettre en péril. Entre le 17 et 18 mai 2008, Kurdistan Aziz a été tuée, lapidée par des membres de sa famille.

#### ACTUALITÉ : Nigeria : Des organisations de femmes protestent contre un projet de loi sur le « port de vêtements indécents »

08/08/2008 : BAOBAB for Women's Human Rights a donné l'alerte, en juin 2007, à propos du « Projet de loi pour l'interdiction et la punition de la nudité publique, l'agression sexuelle et infractions connexes, au Nigeria ». Si ce projet devient une loi, elle régenterait les libertés civiles et la manière de s'habiller des femmes, sous prétexte de leur assurer la « protection ». En juillet, une coalition de militantes des droits des femmes est intervenue lors d'une audience publique sur la proposition de loi qui n'a pas encore été adoptée, pour l'instant.

#### Somalie : Lapidation d'une adolescente de 13 ans

4/11/2008 : Aisha Ibrahim Duhulow, 13 ans, a été tuée, le 27 octobre 2008, par un groupe de 50 hommes qui l'ont lapidée devant 1000 spectateurs réunis dans un stade de la ville portuaire de Kismayo, dans le sud de la Somalie. Elle était accusée d'avoir enfreint la loi islamique, quand son père et d'autres sources avaient informé Amnesty International que trois hommes l'avaient violée et avaient tenté de faire savoir que ce viol était le fait de la milice al-Shabab qui contrôle Kismayo. C'est cette dernière démarche qui a entraîné l'accusation d'adultère et a fait arrêter la petite fille. Aucun des hommes qu'elle a accusé de viol n'a été arrêté.

#### Pour plus d'informations, veuillez visiter notre site web :

**Avertissement :** L'analyse et les points de vue exprimés dans ce bulletin ne reflètent pas nécessairement ceux du bureau et des coordinations régionales du Réseau international de solidarité Femmes vivant sous lois musulmanes – (Women Living Under Muslim Laws – International Solidarity Network - WLUML) et l'entière responsabilité de tous les points de vue et opinions et de l'exactitude de l'information contenue dans cette publication incombe aux différents contributeurs.

### Éditorial

**Dewenati! Buon anno! كل عام وأنتم بخيرا! , Nyal saal Mubarak! Gott Nytt År! Selamat Tahun Baru! שנה טובה! , Heri za Mwaka Mpya! ! نوى كمال مو مبارک ش! , Barka da sabuar shekara! Suba aluth avuruddak! Bonne et heureuse année ! Happy New Year 2009!**

Tous nos meilleurs vœux de santé et de succès de la part de Fatou, Aisha, Anthonia, Chiara, Elly, Johanna, de Faizun, membre du Conseil d'administration du réseau qui vient de nous rejoindre pour quelques semaines, et des nombreuses volontaires qui partagent avec nous le Bureau international de Coordination du Réseau Femmes sous lois musulmanes. Nous aurions pu utiliser encore plus de langues pour signifier l'étendue et la richesse de notre réseau.

2008 aura été une année fructueuse de consolidation des résultats de la période de transition, grâce à nos efforts collectifs. Nous avons pu renforcer l'équipe avec les nominations d'Aisha Lee Shaheed comme coordinatrice-adjointe, Eleanor Kilroy, chargée de la communication et de la diffusion de l'information et Johanna Heden, assistante de programme.

Nous avons continué nos activités de solidarité et de campagne autour de nos préoccupations communes en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie : lapidations au Kurdistan et en Somalie ; harcèlement sexuel à Bahreïn, répression politique et culturelle en Iran, en Malaisie, ... Nous avons collaboré aux efforts d'organisations-sœurs soudanaises de leur campagne de réforme des lois sur le viol, lancée le 31 janvier 2009, à Khartoum, comme à ceux d'autres organisations nigérianes contre des politiques répressives concernant l'habillement qualifié d'indécents ou les droits homosexuels et transsexuels. Ce fut un immense plaisir pour nous d'accompagner Chérifa Kheddar, Présidente de *Djazairouna*, recevoir le Prix pour la défense des droits humains des femmes, en décembre 2008, au Parlement, à Londres.

Le Forum d'AWID, à Cape Town (Afrique du Sud), a été un moment culminant des manifestations auxquelles le Réseau Femmes sous lois musulmanes a contribué et participé avec force. WLUML y réunissait, autour de six sessions, une vingtaine de ses membres, d'âge, de profession, de nationalité et régions très diverses, comme pour montrer l'étendue de sa diversité, la réalité de ses relations intergénérationnelles et son attachement à renforcer la puissance des mouvements autour de « *buts communs, de stratégies différences* ».



En haut, de gauche à droite : Samia Allalou, Faizun Zackariya, Roya Rahmani, Homa Hoodfar, Fatou Sow, Codou Bop, Anthonia Onwordi. En bas : Asma'u Joda, Shadi Sadr, Ayesha Imam, Farida Shaheed, Cassandra Balchin, Fahima Hashim. ©WLUML

L'une des meilleures nouvelles de l'année a été l'attribution d'une subvention qui a permis, en octobre 2008, au Réseau et à l'Institute of Women's Empowerment de Hong-Kong de s'engager dans un projet collectif de trois ans, intitulé « **Les femmes réclament et redéfinissent les cultures : Affirmation des droits sur le corps, sur soi, sur les espaces publics** ». Ce programme porte sur les questions d'égalité entre les sexes et du renforcement du pouvoir des femmes, en réponse à l'objectif numéro 3 (MDG3) du Millénaire pour le Développement des Nations Unies. La sexualité, la violence à l'encontre des femmes, et les droits à la propriété seront au cœur des préoccupations.

Bonne chance à toutes et tous !

**Fatou Sow**  
Coordinatrice



## CAMPAGNES

### Chérifa Kheddar reçoit le Prix des droits humains

**Le Réseau Femmes sous lois musulmanes est heureux d'annoncer que Chérifa Kheddar a reçu le Prix pour la défense des droits humains des femmes, lors d'une cérémonie de remise à la Chambre des Communes, à Londres, en décembre 2008 .**

Ce prix est l'une des cinq récompenses des droits humains décernées par le Service international chaque année. Ces récompenses distinguent des organisations de terrain, des travailleurs/travailleuses et des militant(e)s, qui œuvrent pour le changement au niveau local, national et international et sont reconnu(e)s pour leur action en faveur des droits humains et leur impact effectif sur la vie des communautés.



Chérifa Kheddar et John Snow lors de la remise du prix

Chérifa Kheddar est la présidente de *Djazairouna* (Notre Algérie) – une association de familles de victimes du terrorisme. En tant que militante des droits humains, Chérifa Kheddar défend activement les familles de près de 200.000 victimes de la guerre civile algérienne ou de ce que l'on appelle, communément, la Décennie noire. La plupart des victimes étaient des hommes qui ont laissé derrière eux l'équivalent d'une génération de femmes. Chérifa Kheddar soutient les familles qui doivent faire face à de longues procédures administratives. Elle les accompagne pour identifier leurs proches, lors de la découverte de charniers, et offre un soutien émotionnel et psychologique aux personnes traumatisées ainsi qu'une aide juridique. Elle recueille leurs témoignages, les aidant ainsi à progressivement surmonter leurs traumatismes.

Bien des femmes survivantes de cette décennie noire ont subi des violences et des discriminations durant la guerre civile, lorsque les fondamentalistes et leurs groupes armés

4 des 5 lauréats des prix réunis devant la Chambre des Communes :

De droite à gauche : Christopher Mulenga, John Snow, Chérifa Kheddar, Asipa Musaev et Moses Zulu  
©WLUML



ont imposé un apartheid sexuel. Les femmes considérées comme ayant un comportement non conforme aux rôles traditionnels dévolus à leur sexe étaient particulièrement ciblées. Elles ont été assassinées, violées, torturées, enlevées ou forcées à se cacher. C'est la raison pour laquelle Chérifa Kheddar a toujours nommé la guerre civile : une « guerre contre les civils ».

Chérifa Kheddar mène une campagne contre la loi sur la réconciliation nationale qui a permis d'amnistier tous les crimes, sans aucune forme d'investigation ou d'identification des auteurs. Elle a entrepris un travail pionnier, car elle préconise une justice transitionnelle en réunissant des femmes de divers milieux et opinions politiques pour qu'elles œuvrent contre cette loi.



Fatou Sow, Chérifa Kheddar, et Aisha Shaheed, lors de la réception précédant la cérémonie de remise du prix à la Chambre des Communes à Londres.  
© WLUML

**WLUML félicite Chérifa Kheddar pour ce prix. Nous lui souhaitons nos meilleurs vœux pour le futur !**

Johanna Heden

### CHAY Magazine

Le magazine pakistanais *Chay Magazine*, fondé à l'été 2008, débat de questions de sexe et de sexualité. Les fondateurs de *Chay Magazine* ont constaté l'existence, dans la société pakistanaise, d'une « tendance à la peur et la honte lorsqu'il s'agit de sexe et de sexualité – autrement dit, d'une relation humaine normale » et ont voulu aborder ces thèmes dans le cadre d'un débat public. « Le tabou et le silence autour du sexe et de la sexualité nous oppriment tous, sans distinction de sexe, et mènent tout au moins à la tristesse de nos vies quotidiennes et, le plus souvent, à la violence, la honte, la dépression, la mauvaise santé et au malaise social généralisé » disent-ils. Et d'ajouter : « A *Chay Magazine*, nous nous efforçons de proposer aux lecteurs pakistanais un espace pour discuter des choses qui nous intimident le plus. Nous espérons ainsi devenir plus courageux et plus forts, confiants en nous-mêmes, et être des membres justes et équitables de nos sociétés ».

Actuellement, le site web et le blog de *Chay Magazine* sont entièrement gérés par une équipe de volontaires dévoués qui recherchent activement un soutien.

**Pour plus d'informations ou pour faire des dons, veuillez visiter le site:**  
[www.chaymagazine.org](http://www.chaymagazine.org)

## RENFORCEMENT DU POUVOIR ET ACTIVISME DES FEMMES AU NIVEAU NATIONAL

### PAKISTAN: des militantes réagissent à l'enterrement des femmes vivantes. Il n'existe aucune justification culturelle au meurtre !

Le 2 septembre 2008, une manifestation, organisée par des militantes des droits humains des femmes, s'est déroulée devant le Club de la presse de Karachi (KPC). La manifestation avait pour but de dénoncer le meurtre de 5 femmes dont trois, âgées entre 16 et 18 ans, ont été enterrées vivantes.

Les manifestantes portaient des pancartes sur lesquels étaient inscrits des slogans: « Le meurtre n'est pas une coutume » et « Pas de crime d'honneur », pour dénoncer les déclarations de Israrullah Zehri, le sénateur de la province du Baloutchistan, qui a justifié ces crimes en les qualifiant de « coutume tribale ».



Thomas Hawk. Source: www.flickr.com

L'incident a eu lieu dans un village isolé du district de Jafarabad, Baba Kot, à 300 kilomètres de la capitale de la province du Baloutchistan. Abdul Sattar Umrani, le frère du ministre provincial et chef du parti au pouvoir (PPP), et d'autres personnes d'influence, ont été accusés de complicité dans ce crime atroce.

Cependant, contacté par la Commission asiatique des droits humains (AHRC), Sadaq Umrani, le ministre provincial, a nié toute implication. Néanmoins, le gouvernement provincial a été accusé de vouloir étouffer l'affaire.

Plusieurs personnes et organisations condamnent ce crime et exigent que ses auteurs soient punis. Maulana Ghafoor Haideri, membre du JUI-F, indique qu'il n'existe aucune tradition d'enterrement de femmes vivantes dans la société baloutche, car ce phénomène va à l'encontre des enseignements de l'Islam. Jamal Leghari, membre du PML-Q, va dans le même sens et précise que la population baloutche ne croit pas en ce type de châtiment. De plus, le chef de l'opposition, Kamil Ali Agha, a accusé le gouvernement baloutche d'avoir passé l'incident sous silence. Il a précisé qu'aucune *jirga* (grand conseil) ne pourrait condamner une personne à être enterrée vivante ; il n'existe aucune loi qui ne punisse pas l'auteur d'un tel crime. Il a demandé au gouvernement d'engager des poursuites judiciaires contre les personnes impliquées.

**« [...] le projet de talibanisation a pour but de promouvoir le pouvoir absolu qui étouffe les femmes, nie leurs droits et rétrécit davantage les espaces qui leur ont été garantis, par l'État pakistanais, en 1947 ».**  
[Forum d'action des femmes (WAF). Extrait d'un communiqué de presse sur les meurtres au Baloutchistan]

Dans un communiqué de presse sur l'affaire, le Forum d'action des femmes (WAF) a fait part de sa profonde inquiétude et a exigé que tous les auteurs de ce crime soient arrêtés et condamnés et que les chefs de la tribu Umrani soient poursuivis pour complicité. WAF a demandé à l'État pakistanais et à ses représentants d'assumer leurs responsabilités, afin « de s'assurer que de tels actes inhumains, cruels et criminels ne se reproduisent plus ». Le forum a déclaré que la violence dans la quête du pouvoir est devenue la norme au Pakistan et que les attaques ont ciblé des femmes isolées ainsi que des organisations de femmes.

Sources : The News International, Dawn, Communiqué de presse WAF

### IRAN: La lutte des femmes pour une réforme du droit de la famille a abouti

Le Réseau Femmes sous lois musulmanes (WLUML) a accueilli, avec satisfaction, la décision des législateurs iraniens d'amender un nouveau projet de loi sur la famille (controversé). Il s'agit d'une victoire majeure pour les militantes iraniennes des droits des femmes.

#### Quel était le contenu du projet de loi ?

**Article 23** : la polygamie aurait été facilitée. Actuellement, un homme iranien doit obtenir la permission de sa première femme pour pouvoir en épouser une deuxième. À l'évidence, cette garantie aurait été retirée aux femmes.

**Article 25** : il s'agit d'une taxe sur la *mehr* des femmes. Cette somme d'argent donnée à la mariée par le mari est souvent considérée comme une protection pour les femmes contre le divorce arbitraire à l'initiative de leur mari.

Lorsque le projet de loi a été présenté au Parlement et avant que le vote n'ait eu lieu, une centaine de défenseuses des droits des femmes ont pris d'assaut l'immeuble du Parlement pour faire connaître leur opinion aux législateurs. Les manifestations de masse ayant souvent donné lieu à des arrestations, les femmes sont entrées par groupes de trois ou quatre personnes, puis se sont réunies à l'intérieur pour dénoncer cette proposition de loi.

Des femmes issues de milieux divers, religieux et laïcs s'étaient mobilisées contre cette nouvelle loi sur la famille. Elles ont engagé des débats publics via des journaux en ligne tels que [www.meydaan.org](http://www.meydaan.org) ; elles ont mené une campagne d'envoi de cartes postales et encouragé d'autres femmes à travers le pays à téléphoner à leurs députés pour protester contre la législation en projet.

En conséquence, la proposition de loi a été renvoyée à la commission juridique pour révision, ce qui a entraîné le report du vote au Parlement. Le ministère de la Justice a annoncé qu'il avait amendé la loi en abrogeant les articles 23 et 25, les articles les plus décriés par les militantes des droits des femmes. La loi révisée devait être envoyée au Parlement pour vote après le Ramadan. Néanmoins, WLUML n'a pas apprécié que la législation.

Selon les militantes, le projet de loi présenté par le gouvernement, comme une « réforme » du droit de la famille, ne propose pas en réalité plus d'égalité entre les sexes. Bien qu'une coalition plurielle, composée de militantes des droits des femmes et même de quelques ecclésiastiques et hommes politiques modérés, ait persuadé la commission juridique d'abroger quelques uns des articles les plus contestés et que le Majles ait fait promulguer par le Parlement une version amendée de la loi, le 9 septembre 2008, celle-ci, tout comme de nombreuses autres lois relevant du statut personnel, reste très favorable aux hommes (The Feminist School, septembre 2008).

WLUML invite les autorités iraniennes à collaborer directement avec les défenseuses des droits des femmes, pour voter une véritable réforme du droit de la famille, qui éradiquerait totalement toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Nous exigeons, des systèmes juridiques et judiciaires iraniens, qu'ils garantissent aux femmes les mêmes droits et devoirs qu'aux hommes lors du mariage et de sa dissolution, y compris lorsqu'il s'agit d'héritage, de garde et de tutelle des enfants et de prix du sang. Nous exhortons vivement les officiels iraniens à bannir clairement la polygamie dans la loi. WLUML est particulièrement attentif au droit de la famille, puisque ce sont ces lois qui définissent et redéfinissent la position des femmes dans la société (Women News Network, septembre 2008).

Sources : WLUML Networkers, The Feminist School, Women News Network



## MALAISIE : Des associations locales de femmes protestent contre le projet de loi sur le port de vêtements indécents

Le 5 juillet 2008, une audience publique concernant un projet de loi punissant « le port de vêtements indécents » a donné lieu à une protestation massive de la part d'associations locales de femmes, devant le siège de l'Assemblée nationale du Nigeria. Un rapport sur ce sujet a été remis par BAOBAB, une organisation nationale des droits humains des femmes.

Pour valider le projet de loi, la Sénatrice Eme Ufot Ekaette s'est référée à l'article 45 de la Constitution de 1999, qui autorise l'adoption de législations dans « l'intérêt » de la moralité publique. Elle a affirmé que le caractère indécent de l'habillement était la cause des viols, des agressions sexuelles, des troubles mentaux et des divorces.

Le président du Sénat, David Mark, a déclaré que les lois et la moralité étaient deux choses différentes, et, par conséquent, ne devaient pas être confondues. La loi de 2008 sur la punition et l'interdiction de la nudité publique, l'agression sexuelle et d'autres infractions connexes était fondée sur la moralité.

Des organisations de défense des droits humains, ainsi que Asma'u Joda et Sindi Medar-Gould, se sont opposées, au nom des femmes nigérianes, au projet de loi, en constituant un front uni sur 13 points. D'après ces organisations, les dispositions de ce projet de loi sont inconstitutionnelles et ce de manière flagrante et sont clairement discriminatoires envers les femmes, bafouant les principes universellement reconnus de la présomption d'innocence. Ce projet de loi donne une définition vaste de la nudité publique allant au-delà de son sens ordinaire et ne tient pas compte des divers systèmes culturels et de croyances existant au Nigeria. Il est contraire aux droits constitutionnellement et internationalement garantis qui interdisent toute discrimination basée sur l'appartenance de sexe. Il donne aussi beaucoup de pouvoirs aux officiers de police. Ces derniers, soumis à certaines réglementations limitatives dans la lutte contre la criminalité, pourraient tirer prétexte de cette loi pour harceler des personnes et empiéter sur leur vie privée.

La Coalition législative sur la violence à l'égard des femmes (LACVAW) a affirmé que l'Assemblée nationale examinerait le projet de loi ainsi qu'un autre projet de loi sur la punition et l'interdiction des délits sexuels et d'autres questions connexes de 2008. Le sénateur Chris Anyanwu a déclaré que cette loi assurerait la protection des femmes et des enfants devant la recrudescence des crimes sexuels. Le projet de loi sur la violence contre les personnes est le résultat de neuf projets de loi présentés à l'Assemblée nationale entre 2000 et 2008.

La commission sénatoriale sur les questions juridiques et judiciaires des droits de l'homme a promis de faire avancer le dossier en incluant les notes, commentaires et observations dans un rapport qu'elle remettra à l'Assemblée nationale.

Source: BAOBAB for Women's Human Rights

### BAOBAB

BAOBAB for Women's Human Rights est une organisation non gouvernementale à but non lucratif sur les droits humains des femmes, qui se consacre aux droits des femmes sous les trois systèmes de droit – coutumier, statutaire et religieux, au Nigeria. L'organisation s'est développée à partir d'un groupe ad hoc composé de militantes, de spécialistes en sciences sociales, d'avocats et de spécialistes en droit musulman et en langue arabe, qui étaient responsables du déroulement du Projet nigérian de femmes et lois, sous l'auspice du Réseau de solidarité internationale de Femmes sous lois musulmanes, de 1993 à 1996.

BAOBAB a son bureau national à Lagos et dispose d'équipes de terrain dans 14 États du Nigeria.

Pour plus d'informations, veuillez visiter :  
[www.baobabwomen.org](http://www.baobabwomen.org)

## MALAISIE : L'organisation Sisters in Islam condamne les fatwas contre les femmes

SIS dénonce la récente série de fatwas prononcée en Malaisie, y compris celles contre les « garçons manqués » et la pratique du yoga. Le Conseil religieux islamique de Malaisie a émis une fatwa contre les femmes musulmanes qui s'habillent « comme des garçons » pour, a-t-il déclaré, les protéger du lesbianisme. Dans une déclaration, le directeur général du Conseil national de la fatwa, Dattuk Wan Mohamed Sheikh Abd Aziz affirmait :

« En réalité, nous essayons d'empêcher que ces femmes ne deviennent des lesbiennes ». [Malaysia Today, novembre 2008]



Source: WLUML Networkers

En vertu de la Shari'a, en vigueur en Malaisie, les lesbiennes risquent des amendes allant jusqu'à RM 5000 (1007 €), des peines de prison de trois ans, six coups de fouets ou toutes ces sanctions à la fois. La Malaisie a fait des progrès en matière de droits des femme.

Cependant, elle doit encore s'assurer que leur droit à définir leur identité ne soit pas limité et contrôlé par les porteurs de visions étroites quant à la question de la sexualité. En Malaisie, à la différence de certains pays musulmans, une fatwa est exécutoire, lorsqu'elle est officiellement publiée. Par conséquent, toute fatwa ou tout jugement discriminatoire envers un élément de la société, en particulier les minorités, portera préjudice à la justice entre les sexes, en Malaisie.

« Comment les autorités définissent-elles un garçon manqué ? Une femme avec des cheveux courts ? Qui porte des pantalons ? Des chemises ? N'a pas de maquillage ? De nombreuses Malaisiennes arborent des cheveux courts, portent des pantalons, des chemises et ne se maquillent pas. Comment les autorités définissent-elles un comportement masculin ? Pas assez douce et sage ? Parle trop fort ? Qui voudrait et pourrait bien définir et déterminer ce qui fait qu'une femme soit un garçon manqué ou lesbienne ? »  
[SIS. Communiqué de presse, 2008]

Dans un communiqué de presse, SIS a condamné la récente série de fatwas prononcées en Malaisie. SIS appelle vivement le gouvernement, les chefs politiques et religieux ainsi que le Conseil national de la fatwa à promouvoir la justice, l'égalité, la liberté civile et la démocratie en Malaisie, des valeurs inhérentes à l'islam. De plus, SIS pense que l'obsession de policer la moralité des gens, de leur trouver des failles ou d'espionner les musulmans n'a rien à voir avec l'islam. L'islam est totalement contre la diffamation de la personne. En réalité, l'islam considère le respect de l'intimité et la préservation de la dignité comme un droit fondamental. Par conséquent, aucune loi promulguée par l'homme ne peut violer ces droits qui sont garantis par l'islam.

Le gouvernement malaisien, ainsi que tous les partis politiques, doivent œuvrer à faire prendre conscience par les fonctionnaires et les chefs politiques et religieux de l'égalité des sexes, en mettant en exergue le fait que des femmes qui s'habillent ou se comportent de manière perçue comme « non féminine » par certains, ne sont pas une menace pour la société. En réalité, plusieurs d'entre elles détiennent des postes respectables et contribuent activement à la société.

Sources : Communiqué de presse de Sœurs en Islam, Malaysia Today

## Forum de l'AWID : les sessions du WLUML

### (Ré) interprétation religieuse pour plus de justice sociale : Les voix féministes émergentes

Une des stratégies adoptée par les militantes des droits des femmes consiste à réinterpréter la religion ; travailler à davantage de justice en matière sociale, légale, politique et économique dans le cadre de l'Islam. Au cours des dernières décennies, un nouveau discours a fait son apparition. Il prône davantage d'égalité dans un cadre islamique ; il est alimenté par un mouvement émergent d'universitaires féministes qui, en plus de révéler une histoire cachée, crée une distinction entre le patriarcat et les idéaux islamiques. Cette stratégie prend non seulement la forme d'une approche du *tafsir* (exégèse des Écritures, du Coran) et du *fiqh* (jurisprudence islamique), avec une sensibilité à la question du genre, mais aussi des formes de travail nouvelles et créatives dans le cadre de la religion, pour plaider en faveur des droits des femmes. Travailler dans un cadre religieux n'est pas nécessairement une régression. En effet, les tentatives des fondamentalistes musulmans de traduire des interprétations anachroniques et patriarcales de la Shari'a en politique ont fait que de nombreuses femmes ont critiqué de plus en plus ces interprétations et les ont menées à un militantisme accru.

Ce panel était animé par le Dr Ayesha Imam, qui a expliqué que travailler au changement dans le cadre de la religion était une stratégie parmi tant d'autres employées par les membres du réseau du WLUML. La première intervenante a été le Dr Laleh Bakhtiar, une universitaire éminente, spécialiste de la question de la psychologie de « l'esprit chevaleresque » (*futuwwa, javanmardi*). Auteur de plus d'une vingtaine d'ouvrages et traductrice de 25 autres, elle est la première femme américaine à avoir traduit le Coran ; sa traduction est disponible sous format numérique. Dans son exposé, elle explique que les traductions existantes en anglais du verset 4 : 34 du Coran indiquent : « Quant à celles (les femmes) dont vous (les maris) craignez la désobéissance, exhortez-les, délaissez le lit conjugal et frappez-les », alors qu'elle a trouvé 25 significations différentes au mot-racine « frapper », dont l'une d'elles ne veut rien dire de plus que « partir ».

Une autre présentatrice, Waheeda Amien, rattachée à la Faculté de droit de l'Université du Cap, est également membre du conseil de différentes organisations sud-africaines pour la défense des droits humains et des droits des femmes. Spécialiste du droit musulman de la famille et des droits des femmes, elle concentre sa recherche sur les juridictions constitutionnelles pour les minorités musulmanes et réfléchit à la façon de résoudre le conflit entre liberté religieuse et droits des femmes à l'égalité, sans que ceux-ci en pâtissent. Bien que le forum de l'AWID ait eu lieu au Cap, de nombreuses participantes connaissaient mal les systèmes juridiques sud-africains, notamment ceux appliqués aux minorités religieuses. L'exposé de Waheeda Amien sur la législation relative au statut personnel des femmes et des musulmans a fourni de nouvelles perspectives sur les dynamiques juridiques et sociales dans l'Afrique du Sud postcoloniale.

Zarqa Nawaz s'est fait connaître au Canada, grâce à ses courts métrages humoristiques sur les musulmans vivant dans ce pays, et, par la suite, grâce à sa série télévisée encensée par la critique : *La petite mosquée dans la prairie*. Lors de son exposé, Zarqa Nawaz a non seulement traité de son recours à la comédie pour aborder des sujets graves, mais aussi du pouvoir des films documentaires. Tout en projetant un extrait de son documentaire, *Moi et la Mosquée*, Zarqa Nawaz a expliqué comment elle a sillonné l'Amérique du Nord pour tourner le documentaire et informer sur un sujet grave, en le rendant accessible. [Vous trouverez une critique du film *Moi et la Mosquée*, en page 10].

Pour des raisons de force majeure, deux intervenantes n'ont pu venir au Forum. La participation et la perspicacité du Dr Ziba Mir-Hosseini, spécialiste d'anthropologie, de droit islamique, du genre et du développement, nous ont manquées. Nous avons également regretté l'absence du Dr Isatou Touray, directrice et fondatrice du *Gambian Committee on Traditional and Harmful Practices* (GAMCOTRAP / Comité gambien sur les pratiques traditionnelles néfastes), qui n'était pas en mesure d'assister au Forum.

Aisha Shaheed

### Pourquoi la laïcité est une question féministe

Ce panel a réuni six femmes issues de contextes différents, afin de débattre des relations entre la laïcité et les droits des femmes. En comparant les différentes compréhensions du concept de laïcité (de la séparation de l'Église et de l'État à la tolérance égale de l'État à l'égard des différentes religions), les panélistes ont débattu, avec le public, de la raison pour laquelle la laïcité est devenue un aspect important de la lutte des femmes dans un contexte politique où le fondamentalisme prend de l'ampleur en Europe, en Amérique du Nord, au Maghreb et à l'ONU. Les débats ont porté sur l'érosion de l'espace laïc dans les écoles et dans les autres lieux publics, à travers la législation et les atteintes à la liberté de presse. Au niveau international, la résolution des Nations Unies de 2005, intitulée *Combattre la diffamation des religions*, menace le droit de critiquer ouvertement et de remettre en question la religion et les actions menées en son nom.

La session a été modérée par Mariém Hélie-Lucas, sociologue et psychologue algérienne, vivant actuellement en France. Fondatrice et ancienne membre du réseau Femmes sous lois musulmanes, elle a également fondé et coordonne *Secularism is a Women's Issue*- SIAWI, (*La laïcité est une question des femmes*). En rassemblant les défis et les stratégies exposés par les intervenantes, selon leurs différents contextes, la session a démontré que, non seulement la laïcité n'était pas contraire à la religion, mais qu'elle constituait au contraire une question de droits humains. Les conférencières se sont adressées à celles qui souhaitent préserver l'égalité des droits, mais craignent d'être vues comme des faultrices de discorde ou comme des personnes ayant des préjugés à l'égard des communautés religieuses.

Parmi les conférencières, on comptait Gita Sahgal, membre fondatrice de *Women Against Fundamentalism* (Femmes contre le fondamentalisme) et de *Awaaz-South Asia Watch*, organisation basée au Royaume-Uni et composée de laïcs qui se battent contre la droite religieuse en Asie du Sud. Gita Sahgal a aussi réalisé des documentaires sur de nombreuses questions, notamment l'affaire Rushdie, et a écrit sur les mouvements féministes, la laïcité, le fondamentalisme et la guerre contre le terrorisme. Plus récemment, elle a suggéré l'idée d'un féminisme antinomien dans *Legislating Utopia: Violence against Women, Identities and Interventions* (Légiférer l'utopie : violence contre les femmes, identités et interventions).

Stasa Zajovic, militante serbe de longue date, est la co-fondatrice et coordinatrice de *Women in Black* (Femmes en noir), à Belgrade. Elle a également fondé le groupe féministe *Zena I Drustvo* (Femme et société), une permanence téléphonique pour les femmes et les enfants victimes de violence. Par ailleurs, elle a participé au Lobby des femmes de Belgrade, au Parlement des femmes et au Mouvement civique de résistance. Militante laïque et féministe, Stasa Zajovic a reçu, en 2001, au nom de *Women in Black*, le *Prix du Millénaire pour la paix* des Nations Unies, parrainé par l'UNIFEM. En 2005, elle a été nommée pour le prix Nobel de la paix.

Deux Algériennes, membres de WLUML, ont décrit le code algérien rétrograde de la famille et la façon dont il touche et contrôle des aspects personnels de la vie des femmes. Laalia Ducos, membre du Collectif 20 ans Barakat ! (20 ans, ça suffit !), vit actuellement en France. Elle a parlé des attaques contre la laïcité, que ce soit en Europe ou au Maghreb et des raisons qui font que la lutte pour l'abrogation du code de la famille en Algérie est une question qui concerne également les femmes en France. Malika Zouba, militante des droits des femmes, est également journaliste. Elle écrit des articles sur le statut des femmes face au fondamentalisme musulman et traduit des documents clés.

Alia Hogben, actuellement directrice générale du Conseil canadien des femmes musulmanes (CCMW), est très active dans la défense des femmes musulmanes canadiennes. En 2005, la province de l'Ontario a fait face à un débat à grande échelle sur l'arbitrage religieux en matière, plus précisément, de droit sur le statut personnel. Le CCMW a été l'une des rares organisations à plaider contre la mise en place d'un système juridique distinct et parallèle, soutenant que cette tentative bien intentionnée d'accommoder les minorités religieuses, fondée sur plusieurs facteurs culturels et économiques, entraîne en réalité une restriction des droits dont jouissent les autres femmes au Canada.

Aisha Shaheed



## LES CAMPAGNES DE WLUML

### La Campagne mondiale « Arrêtons de tuer et de lapider les femmes ! » (SKSW) et la Campagne pour l'accès des femmes aux stades en Iran

Lors du Forum 2008 de l'AWID qui s'est tenu au Cap, en Afrique du Sud, WLUML a présenté simultanément deux campagnes distinctes et importantes, démontrant ainsi la diversité et la collaboration qui en font un réseau unique.

Du 14 au 17 novembre 2008, la campagne mondiale pour arrêter de tuer et de lapider les femmes et la campagne pour l'accès des femmes aux stades ont occupé, chacune, un stand dans l'aile réservée aux campagnes. Cette aile comprenait plus d'une dizaine de stands présentant les campagnes et les initiatives de militantes féministes de toute la planète. L'espace permettait aux déléguées du Forum de parcourir les activités des défenseuses des droits des femmes, tout en s'informant davantage sur les questions touchant les femmes du monde entier, de l'Islande à l'Indonésie.



Source: WLUML Networkers

La campagne « Arrêtons de tuer et de lapider les femmes ! » ainsi que la campagne pour l'ouverture des stades au public féminin ont profité du Forum pour se faire connaître et toucher plus de 2 000 déléguées venant de tous les coins de la planète.

WLUML a lancé la campagne internationale pour arrêter de tuer et de lapider les femmes en novembre 2007, afin de mettre un terme au détournement continu de la religion et de la culture pour justifier la mise à mort de femmes, punies d'avoir enfreint les « normes » imposées de comportement sexuel. Lancée en 2005, la campagne pour l'ouverture des stades au public féminin est une initiative iranienne visant à lever l'interdiction qui empêche les femmes de pénétrer dans les stades. La campagne porte également sur la sensibilisation, en particulier des plus jeunes femmes, à la ségrégation et à l'accès limité des femmes à la sphère publique en Iran.

Au cours du Forum, les membres des deux campagnes, une équipe dynamique et plurielle de femmes œuvrant en faveur des droits des femmes, se sont attelées à faire connaître leurs initiatives : elles ont distribué des brochures et des tracts, invité les participants au Forum au dialogue, diffusé des films et des présentations Powerpoint et recueilli des signatures pour les pétitions. Les bénévoles de la campagne – tous membres du réseau WLUML – ont été disponibles tout au long du Forum pour répondre aux questions et placer ces sujets dans d'autres discussions, aussi bien lors de sessions officielles que de débats informels.



La campagne pour l'ouverture des stades au public féminin a réussi à rassembler des centaines de signatures pour la pétition adressée à la Fédération internationale de football, pour protester contre les politiques iraniennes de discrimination contre les femmes.

De la même manière, la campagne mondiale pour arrêter de tuer et de lapider les femmes a recueilli des centaines de noms de personnes intéressées par un partenariat avec la campagne, grâce à un « jumelage de campagnes » ou à des initiatives locales visant à mettre un terme à la violence justifiée par la culture. Grâce à ses stands, WLUML a profondément marqué les participantes au Forum.

WLUML a présenté deux campagnes bien distinctes à plus d'un titre. L'une est mondiale, alors que l'autre est locale. L'une aborde les violences à l'encontre des femmes alors que l'autre porte sur l'accès des femmes à la sphère publique. Malgré la différence de leurs thèmes, la présence au Forum de deux campagnes de même importance a reflété l'éventail large et unique des membres du réseau de WLUML et des contextes dans lesquels elles travaillent.

Rochelle Terman



Le stand des campagnes au Forum de l'AWID. De gauche à droite : Codou Bop, Elly Kilroy, Ayesha Imam, Mehreen Malik et Farida Shaheed. © WLUML

Pour plus d'informations sur la campagne mondiale pour arrêter de tuer et de lapider les femmes, consultez le site : [www.stop-killing.org](http://www.stop-killing.org) (en anglais)

## NOUVELLES DES MEMBRES DU RÉSEAU

### Du Maroc à Catalogne : Féminismes, culturalismes et identités des droits

**C'est un pur hasard si les deux conférences auxquelles j'ai assisté, au Maroc et en Catalogne, se déroulent, à la suite l'une de l'autre, en fin octobre 2008. Mais quelques-uns de leurs débats communs autour de thèmes d'intérêt pour le Réseau Femmes sous lois musulmanes, ne relevaient, eux, certainement pas du hasard. Ils portaient sur des questions qui étaient et continuent d'être au cœur de l'actualité du renouvellement des revendications féministes dans le monde : Comment se construisent les idéologies féministes dans des milieux aussi divers ? Quels sont leurs rapports à la culture et à la religion dont les influences sont si marquantes, au moins dans les sociétés musulmanes contemporaines, pour ce qui nous concerne ?**

La première rencontre se tenait, du 21 au 25 octobre 2008, à l'Université Mohammed V de Rabat. Elle consacrait une tradition établie, depuis 1996, d'organiser (en français), tous les trois ans, des réflexions autour des recherches féministes dans l'espace académique francophone. Ce congrès, le cinquième de la série, réunissait des Francophones originaires essentiellement du continent africain, d'Europe et des Amériques autour du « **Féminisme face aux défis du multiculturalisme** ». Une question était transversale dans la majorité des échanges :

**L'universalité du féminisme, comme outil de conquête de l'égalité entre les sexes, pouvait-elle confronter les défis du multiculturalisme ?**

Dans un Maroc dont la tradition monarchique islamique avait profondément réformé la Moudawana fondée sur les règles des lois musulmanes, était-il possible d'invoquer la laïcité pour parvenir aux mêmes fins ? Dans son préambule à la conférence, Malika Benradi, l'organisatrice marocaine du colloqui, se demandait si les femmes ne pouvaient pas se dire féministes, tout en restant attachées à leur identité culturelle. A l'encontre des féministes « pures et dures », elle relevait les impasses auxquelles avaient conduit les débats de la décennie sur la « différence ». Pour elle, les diverses oppositions énoncées par le discours féministe en évolution constante, celle de « l'égalité et de la différence », les « différences entre les femmes » et, actuellement, les « différences croisées multiples : genre, race, classe... » avaient-elles de la pertinence pour les revendications identitaires toutes aussi démocratiques que les exigences de politique sociale de justice et d'égalité ? En un mot, pouvait-on être féministe et musulmane ? Pouvait-on opposer le féminisme au culturalisme ?

Le 3ème Congrès féministe islamique qui, organisé à Barcelone par la *Junta Islamica*, lui emboîtait le pas, du 24 au 27 octobre, ne se posait pas ces questions. On y remarquait la présence de noms connus du féminisme islamique, académique et activiste tels qu'Amina Wadud (USA), Asma Barlas (Pakistan/USA), Margot Badran (USA) ou Norani Othman (Malaisie) ; celle de chercheurs intéressés par l'islam et des droits des femmes dans le monde musulman ou auprès de communautés musulmanes en Occident, comme Penda Mbow ou moi-même du Sénégal, Fatima Khafagy (Égypte), Anouar Majid (Maroc), et des représentantes d'associations religieuses, de la société civile ou des partis et institutions politiques, comme la députée Sabin Malik, les Baronnes Udin et Haleh Afshar (GB). Ce congrès affirmait, dès le départ, la **légitimité du féminisme islamique**. Il avait surtout l'ambition de **discuter des relations entre féminisme islamique et féminisme global** et de penser aux meilleures stratégies pour promouvoir les droits des femmes encouragés par les organisations nationales et internationales de droits humains dans le contexte contemporain de la globalisation.

Invitée comme speaker, aux deux réunions, je ne ferai pas le compte-rendu de leurs débats, j'en retiens surtout une confrontation significative. Comment situer le féminisme entre le religieux et le politique ? Mes propres contributions ont tourné autour des relations complexes entre politique, culture et religion (ici l'islam) et leur impact sur les discours et les pratiques politiques en direction des femmes.

Considéré comme une dimension de la vie privée dans les pays laïcs, le religieux déborde partout sur le public et le politique, aussi bien dans le monde musulman qu'aux USA ou dans des États membres de l'Union européenne. Les débats dans les deux colloques ont tourné autour de l'opposition/confrontation entre la sécularisation des lois favorable à de grandes avancées en matière de droits des femmes, comme Penda Mbow, à Barcelone, ou moi-même, à Rabat et Barcelone, l'avancions, et une interprétation féministe rigoureuse des prescriptions religieuses pour aboutir aux mêmes résultats.

**Norani Othman, entre autres, estime que féministes islamiques doivent poursuivre la lutte pour l'égalité grâce à la ré-interprétation des textes religieux.**

Norani Othman  
au 3e Congrès féministe  
islamique à Barcelone  
© WLUML



Pour Malika Benradi à Rabat, comme pour Norani Othman, Amina Wadud et Aicha al-Hajjami à Barcelone, les féministes islamiques n'ont cessé de combattre les croyances religieuses contraires au principe d'égalité ; elles ont lutté pour un droit à une réinterprétation, sinon à une interprétation sensible au genre (*gender inductive*) pour Amina Wadud, afin de parvenir aux changements juridiques et sociaux nécessaires.

Ce débat sur le refus du religieux face à sa réappropriation par les femmes a donné lieu à de très nombreuses réflexions contradictoires récurrentes au sein du Réseau femmes sous lois musulmanes. Peut-on ou comment concilier universalité et spécificité des droits humains, pour accéder à la même égalité, citoyenneté, et dignité ? Les mouvements féministes, déjà si diversifiés peuvent-ils négocier leurs visions égalitaristes avec les mouvements revendiquant le respect de leur culture, souvent patriarcale et de leur référentiel religieux, tout aussi patriarcal ? Là, comme dans les deux conférences, s'est imposée la nécessité d'une lecture politique de ces formes de féminisme islamique dans leur positionnement sur de multiples causes ou enjeux face aux autres mouvements.

Ces questionnements n'ont certes pas cessé de jaloner l'histoire des féminismes dans le monde. Mais l'actualité leur donne une dimension nouvelle, face à la nécessité de renouveler les réflexions qui, au-delà des différences culturelles, ancrent les droits de toutes les femmes au cœur des politiques d'égalité sociale.

Fatou Sow



## Senegal : La lutte contre l'impunité dans les cas de violences contre les femmes

Dans le domaine des violences contre les femmes, le mouvement des femmes sénégalaises fait aujourd'hui face à une situation extrêmement préoccupante, dans la mesure où les violences semblent être devenues un phénomène de masse, présentes dans la ville comme dans les zones rurales, ciblant toutes les catégories de femmes.

La mobilisation du mouvement féminin sénégalais a déjà eu pour résultat une certaine prise de conscience de « l'inacceptabilité » des violences contre les femmes et le vote, en janvier 1999, d'une loi qui les sanctionne plus sévèrement. Mais, alors que le nombre de cas (souvent mortels) est en nette augmentation, de même que le nombre de ceux qui sont portés devant les tribunaux, on ne peut que s'étonner de la magnanimité des juges qui souvent disqualifient ces crimes en délits ou libèrent les auteurs sans les condamner. Une des principales conséquences de cette impunité est que les auteurs de violence estiment aujourd'hui que rien ne peut leur arriver et qu'ils peuvent continuer, en toute impunité.

Deux autres phénomènes renforcent les conséquences de l'impunité :

1. la pratique sociale de la négociation entre les victimes ou les parents des victimes et l'auteur des violences, qui les amènent à retirer leur plainte ; et
2. la faible volonté politique de l'Etat à respecter ses engagements nationaux, régionaux et internationaux à protéger les droits des femmes à l'intégrité physique.

**Le Groupe de recherche sur les femmes et les lois au Sénégal (GREFELS)** estime donc qu'il est donc devenu urgent et nécessaire d'explorer d'autres stratégies pour renforcer la protection des femmes contre les violences et faire reculer l'impunité. Parmi ces stratégies, figure la constitution des organisations de femmes en partie civile, de manière à permettre la continuation de l'action légale, même si les principales concernées se retirent. Une telle stratégie se révèle d'autant plus pertinente, aujourd'hui, que l'Etat est en train de procéder à la révision du code pénal.

La constitution des associations en partie civile ne vise donc pas à défendre directement des personnes, mais plutôt des principes et des valeurs. Lorsqu'une association de défense des droits des femmes se constitue partie civile à l'occasion d'une affaire de femme battue, elle ne défend pas expressément la victime, car cette initiative revient à l'avocat ; elle ne réclame pas la réparation du préjudice physique subi, car cette action revient à la victime ; mais elle demande réparation pour atteinte aux valeurs qu'elle défend.

Durant un forum sur les résultats des recherches du GREFELS sur les violences faites aux femmes, au Sénégal, une campagne de sensibilisation sur la constitution de partie civile était lancée et un comité de suivi de l'initiative était créé, incluant le GREFELS, des organisations de femmes et des individus (hommes). Son rôle était de : (1) négocier, avec la commission chargée de la réforme du code pénal, l'inclusion d'un article sur la constitution de partie civile devant la justice ; (2) rédiger la proposition d'article ; (3) rester en contact étroit avec les syndicats de travailleurs pour apprendre de leurs expériences de défense des intérêts collectifs de leurs membres ; (4) identifier les cas précis et prioritaires rendant urgente la constitution en partie civile des associations de lutte contre les violences faites aux femmes dans lesquels il devra s'impliquer.

Codou Bop

## Conférence annuelle 2008 de WIDE : « Visions féministes pour une Europe juste »

**La conférence annuelle de Women in Development Europe-WIDE (Femmes en développement Europe) sur le thème « Visions féministes pour une Europe juste » s'est tenue à La Haye (Pays-Bas), du 9 au 11 octobre 2008. La conférence était organisée par WOMEN, Dutch Gender Platform (Femmes, plate-forme néerlandaise sur le genre).**

Quelque 200 femmes et une dizaine d'hommes y ont participé. Bien que le thème général portait sur les féminismes contemporains en Europe, ce fut la crise financière qui devint la question prédominante. Les participants étaient particulièrement inquiets de la gravité de la crise, étant donné que les femmes en deviendront les principales victimes. Le néo-libéralisme et la mondialisation ont été pointés du doigt par l'ensemble des participants et une proposition de plan de crise a été soumise : un groupe de discussion devait se charger de l'analyse des responsabilités des entreprises, en explorant le rôle d'un large éventail d'acteurs européens et en étudiant la féminisation du marché, le changement climatique et l'environnement.

Le premier jour de la conférence, consacré au thème « **Repenser les féminismes en Europe dans le contexte du changement à l'échelle planétaire** », j'ai participé à un atelier sur le concept de la citoyenneté. Cet atelier prenait en compte aussi bien les notions juridiques que participatives de la citoyenneté. Nous avons débattu de questions telles que le type de citoyenneté possible pour ceux qui immigreront vers l'Europe. J'ai aussi eu l'occasion de parler de la nature discriminatoire des lois françaises permettant aux codes de la famille des pays d'origine de diriger les vies de citoyens naturalisés français ou qui bénéficient de la double nationalité.

La deuxième journée avait pour thème « **Les acteurs mondiaux européens et leur rôle dans le monde examinés sous l'angle des droits des femmes et de la justice entre les sexes** ». De nombreuses féministes d'Europe de l'Est ont exprimé leur ressentiment à l'encontre de la Communauté européenne. Elles ont notamment critiqué l'abus de son influence dans la lutte en faveur de l'égalité des sexes par la fondation d'organisations de droits des femmes, alors même qu'elle encourage une vision néolibérale étroite favorisant la privatisation du service public. Cette situation donne l'impression que la Communauté européenne s'intéresse davantage aux marchés des capitaux qu'aux droits des femmes.

Ces sessions se sont également intéressées au marché mondial et à l'exploitation des femmes dans le cadre de ce marché. En Asie, il existe des usines, qui n'emploient que des femmes, et les forcent à travailler jusqu'à 15 heures par jour, avec un seul jour de congé mensuel. En Europe, le flux migratoire a entraîné une féminisation du travail dans le domaine des services sociaux. La demande de ces services va en augmentant en raison du vieillissement de la population. Les femmes sont considérées comme une force de travail qui accepte de travailler plus dur, pour moins d'argent et dans les pires conditions.

Par ailleurs, les politiques d'immigration en Europe et les méthodes utilisées ont été vivement critiquées. Les frontières européennes se sont davantage militarisées. Selon les rapports, 6.000 personnes sont décédées, suite à des mauvais traitements aux frontières, dans des centres de rétention et lors de raids contre les immigrants. Ces exemples ont significativement ébranlé la lutte pour les droits de l'homme en Europe. Une fois que l'on autorise l'accès d'un immigrant dans un pays de l'UE, son statut le rend politiquement invisible. Les immigrants souffrent d'une exclusion organisée par les États. Dans certains cas, ils peuvent vivre pendant 20 à 25 ans dans un pays de l'UE, sans révision de leur statut.

La conférence a pris fin en demandant aux féministes de rendre public leur défi pour une Europe plus juste et d'insister sur l'importance de réagir aux événements internationaux et de pratiquer activement le réseautage.

Laalia Ducos

Pour plus d'informations sur WIDE, vous pouvez consulter le site : [www.wide-network.org](http://www.wide-network.org)

## CRITIQUES

### FILM : My Daughter the Terrorist (Ma fille la terroriste)

Réalisateurs : Beate Arnestad et Morten Daae (Sri Lanka, 2007) 60 min.

Le film documentaire *Ma fille la terroriste* suit deux jeunes Sri-lankaises qui s'entraînent en vue d'un futur attentat suicide. Nous allons également à la rencontre de leurs mères qui vivent dans un village voisin. C'est le premier documentaire où l'on filme, de près, des membres de la guérilla armée sri-lankaise si redoutée, les Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE). Le film a provoqué une vive polémique. On l'a accusé d'avoir pris parti pour les terroristes. Aujourd'hui encore, les débats restent vifs sur les forums en ligne pour savoir s'il faut considérer le film comme de la simple propagande en faveur des Tigres tamouls.



Les Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE), connus sous le nom de Tigres tamouls, ont été fondés en 1972, en opposition au gouvernement cinghalais. Leur objectif était de créer un État indépendant dans le nord et à l'est du pays. Près de 70,000 personnes ont été tuées et des dizaines de milliers d'autres déplacées en raison des attentats suicides et des affrontements armés.

À la lumière des récentes informations rapportées par les médias faisant état de tuées centaines de personnes et de dizaines de personnes blessées dans la région de Vanni, dans le nord du Sri Lanka, et suite à l'intensification des combats entre les forces de sécurité du Sri Lanka et les Tigres tamouls, ce film documentaire est particulièrement pertinent et poignant. Avec au moins 250.000 civils dans la zone des combats, pris au piège entre les deux armées et la jungle, les deux parties belligérantes se rejettent l'une sur l'autre la responsabilité des morts.

Dharsika et Puhachuda ont toutes deux 24 ans. C'est à l'âge de 12 ans qu'elles ont rejoint les Tigres tamouls, une unité créée par les rebelles, en 1987, et chargée de mener des attentats suicides. Depuis lors, les deux jeunes femmes ont subi un entraînement militaire et ont pris part à des combats : elles sont prêtes à se faire exploser et à emporter bien d'autres personnes avec elles. Dharsika et Puhachuda indiquent qu'elles font cela pour leur peuple et pour la liberté de leur pays. Au fil du documentaire, on apprend ce qu'il leur est arrivé, à elles et à leurs familles. On comprend alors pourquoi quelqu'un attacherait une bombe à sa ceinture, se rendrait dans un lieu public et se tuerait d'une façon aussi violente, entraînant d'autres personnes avec elle dans la mort.

*Ma fille la terroriste* évoque l'important coût émotionnel de la guerre : une guerre est toujours une tragédie pour toutes les personnes qui la vivent. Cependant, de nombreuses questions restent sans réponse, comme le prix payé par les victimes et les familles des victimes de ces attentats suicides. Par ailleurs, le documentaire ne parvient pas à fournir une bonne présentation du contexte politique et historique de ce conflit. *Ma fille la terroriste* vaut toutefois la peine d'être vu, pour sa façon de raconter l'histoire d'un groupe de personnes dont les voix restent souvent ignorées, aussi bien dans les médias que dans la culture populaire.

Johanna Heden

### FILM : Me and the Mosque (Moi et la mosquée)

Réalisatrice : Zarqa Nawaz (Canada, 2005) 52 min.

*Moi et la mosquée* est un documentaire fascinant sur des thèmes graves pour les musulmans pratiquants en Amérique du Nord.

Zarqa Nawaz traite de la résistance à la ségrégation fondée sur le sexe dans les mosquées. Au cours de ces 15 dernières années, la mise en place de barrières séparant les femmes et les hommes est devenue monnaie courante dans les mosquées canadiennes. En sillonnant le Canada et les États-Unis et grâce à ses rencontres avec des femmes, Zarqa Nawaz se rend compte qu'elle n'est pas la seule à se sentir exclue de la communauté ou à éprouver une solitude spirituelle. Malgré la gravité du sujet, la discrimination à l'égard des femmes et la nostalgie qu'éprouve Zarqa Nawaz pour son enfance, lorsque les mosquées étaient des lieux d'échanges et de rencontres animés, la réalisatrice réussit à apporter une touche d'humour à cette quête personnelle. Cela ne devrait pas être une surprise pour ceux qui connaissent sa série télévisée à succès, *La petite mosquée dans la prairie*.

Sa légèreté de ton et sa capacité à explorer les thèmes avec finesse permettent, à Zarqa Nawaz, de révéler les dysfonctionnements et le mécontentement au sein des communautés musulmanes, une tâche bien souvent difficile, et de critiquer la façon dont les questions sont éludées. En tant que fervente musulmane d'origine pakistanaise, elle évite toutefois de rejeter la faute sur l'Islam ou de chercher à diaboliser les hommes pratiquants, en les considérant tous aussi oppresseurs et ignorants les uns que les autres. On retrouve aussi quelques entretiens instructifs avec des spécialistes du Coran et des *Hadith* qui remettent en question l'apartheid strict des sexes, tel que pratiqué dans de nombreuses communautés musulmanes. Selon moi, chacun peut apprendre quelque chose de ce film.

Le film peut être commandé auprès de l'Office national du film du Canada : [www.nfb.ca](http://www.nfb.ca)

Johanna Heden

### LIVRE : Fe-mail. The trials and tribulations of being a Good Egyptian Girl (Fe-mail, les épreuves et les tribulations d'une gentille jeune fille égyptienne)

Amy Mowafi (2008)



« Lorsqu'elle était gentille, elle était vraiment très gentille, et quand elle était mauvaise, elle... ». C'est ainsi que commence un livre inédit explorant le désir tenace de nombreuses femmes arabes à être de « gentilles jeunes filles ».

Amy Mowafi fait voler en éclats la surface dorée et opaque de la société patriarcale égyptienne. Cette société qui, pour sa propre gloire, a longtemps cherché à refléter des vertus uniquement féminines comme la virginité et l'humilité. L'auteur a réussi à révéler les désirs et les frustrations d'une femme célibataire vivant dans Le Caire d'aujourd'hui.

Amy Mowafi, au cours du récit amusant de ses aventures, expose les défis auxquels elle doit faire face dans la recherche du juste milieu entre son identité véritable et la personne que ses parents voudraient qu'elle soit. Elle met ainsi en place un débat plus vaste sur la vertu et l'image, les pressions familiales et sociales. La survie, indique-t-elle au lecteur, n'est certainement pas une question d'honnêteté :

« L'intégrité ? La sincérité ? L'innocence ? C'est bon pour les poltronnes. Il s'agit d'une bataille. Vous êtes vierge jusqu'à preuve du contraire. [...] Et le meilleur, c'est que l'homme arabe moyen est particulièrement disposé à feindre l'ignorance quant à la façon dont les choses fonctionnent dans le monde. Il n'a aucune envie de connaître la vérité. [...] Bien sûr, la question suivante se pose alors : si chaque jeune homme arabe passe sa jeunesse à planter ses graines, avec fierté, et si chaque jeune fille arabe est incroyablement vertueuse, où ses graines sont-elles plantées exactement ? »

Le combat personnel de la narratrice est représenté par la couverture où l'on voit une jeune femme mi-sage, mi-démon, tout à la fois une sorte d'ange « plein de douceur, de quiétude, de tendresse et à la propension casanière », que la plupart des hommes égyptiens cherchent à épouser, et une espèce de *It girl*, une jeune femme moderne, diabolique et ambitieuse. La puissance et le dynamisme émotionnel du style narratif de Amy Mowafi capture l'attention du lecteur. Par ailleurs, l'utilisation d'un anglais parlé rend la lecture accessible et engageante.

Chiara Maurilio



## LIVRE : Les femmes musulmanes canadiennes à la croisée des chemins (Canadian Muslim Women at the Crossroads)

Divers auteurs (2007)

En 2006, le Conseil canadien des femmes musulmanes (CCMW) a tenu sa conférence annuelle sur le thème « Les femmes musulmanes canadiennes à la croisée des chemins : de l'intégration à la ségrégation ? ». La conférence a posé la question des femmes musulmanes au Canada, dans le contexte de la montée des sentiments hostiles aux musulmans et xénophobes, d'une part, et des pratiques potentiellement isolatrices prônées par des responsables politiques bien intentionnés au nom de « la satisfaction » et de « l'accueil » des minorités religieuses, d'autre part. Cette conférence et les communications auxquelles elle a donné lieu ont été motivées par le débat passionné de 2005 qui avait tenté, peu judicieusement, de mettre en place l'arbitrage religieux pour les questions de droit de la famille pour les communautés musulmanes de la province de l'Ontario. Le CCMW se trouvait au cœur du débat, en sa qualité de rare groupe musulman à s'opposer à des systèmes juridiques parallèles, affirmant qu'une reconnaissance officielle par l'État de l'arbitrage religieux privé ne servirait pas nécessairement le meilleur intérêt des femmes musulmanes. Le CCMW, rejoint par certains partenaires nationaux et internationaux, parmi lesquels le réseau de solidarité Femmes sous lois musulmanes, a affirmé qu'en raison de facteurs cruciaux concernant le sexe, la culture et la tradition, de nombreuses femmes ne bénéficieraient pas d'un accès libre et égal à la justice en passant par la religion. Le système juridique de l'arbitrage religieux pourrait bafouer les droits civils et juridiques garantis par la Constitution canadienne et par les lois provinciales et fédérales.

Les trois études commanditées par le CCMW, en 2006, partagent les mêmes inquiétudes concernant la baisse de l'engagement civil des femmes musulmanes canadiennes au cours des dernières décennies. Elles posent également la question suivante :

**Les femmes musulmanes du Canada constituent-elles un groupe spécifique avec des besoins distincts ?**

Selon ces trois études, non seulement cette approche relativiste en matière de culture place les femmes musulmanes et leurs communautés au-delà de toute critique, mais les exclut également du réseau de solidarité.

Dans *Relativisme culturel : débats théoriques, politiques et idéologiques (Cultural Relativism: Theoretical, Political and Ideological Debates)*, les Dr Shahrzad Mojab et Nadeen El-Kassem analysent l'idéologie du relativisme culturel, définie comme discours soulignant la « particularité, le caractère inédit et local de cultures, d'ethnicités, de nations ou de religions ». Selon les arguments relativistes en matière de culture, les femmes musulmanes ont des besoins particuliers et distincts des autres femmes canadiennes.

Les auteures affirment que le relativisme culturel a ainsi pour résultat une homogénéisation des femmes musulmanes canadiennes et une réduction de leur identité à leur foi. Elles soutiennent, avec éloquence, que ce cadre entraîne une marginalisation et une ségrégation des femmes musulmanes, même par les responsables politiques, les universitaires et les journalistes les mieux intentionnés, qui souhaitent « satisfaire » un groupe qui semble avoir des besoins spécifiques et distincts.

Gökçe Yurkadul a mené des entretiens approfondis avec 14 femmes musulmanes issues de milieux ethniques, sociaux et économiques différents, sur six aspects de leurs vies qui pourraient avoir des effets sur leur prise de décision (rencontres amoureuses, mariage et mariages mixtes, éducation, travail et situation financière, divorce et recherche d'aide juridique au Canada).

Dans *Islam et prise de décision : les effets de la religion et de la famille dans les vies des femmes musulmanes*, l'auteure a recours à la méthodologie de l'anthropologie sociale pour enquêter sur les questions de choix et d'émancipation. Avec le débat sur l'arbitrage religieux en Ontario, le CCMW a ressenti le besoin de prouver davantage le fait que de nombreux facteurs dans la vie des musulmanes ont amputé leur capacité à prendre des décisions éclairées, notamment où et comment accéder aux systèmes juridiques. Bien que les musulmanes puissent faire des choix, l'étude montre que ces choix sont fortement influencés par leur famille et leur communauté, cette influence faisant souvent partie des croyances religieuses et des pratiques culturelles. Pour conclure, l'étude ajoute que certains facteurs permettent aux femmes musulmanes au Canada de faire des choix éclairés, notamment l'indépendance financière, la participation communautaire, civique et politique, et la présence d'organisations populaires.

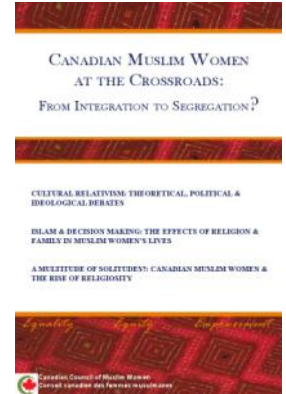
Les idéologies qui font la promotion d'une version étriquée et d'exclusion de l'Islam, dans laquelle on décourage les femmes à participer à la société dominante et laïque, ne favorisent pas la participation de la grande majorité de la population. Au cours de ces dernières années, des débats sur les questions de la ségrégation des sexes dans les institutions publiques et du port du voile ont fait leur apparition au Canada. Dans *Une multitude de solitudes ? Les femmes musulmanes canadiennes et la montée de la religiosité (A Multitude of Solitudes? Canadian Muslim Women and Rising Religiosity)*, Eman M. Ahmed explore les thèmes de l'Islam « puritain » et « modéré » adopté par les femmes musulmanes dans les entretiens. Le titre, qui fait référence à l'expression canadienne « les deux solitudes », c'est-à-dire les divisions de longue date entre les sociétés anglophone et francophone, suggère que la fragmentation de groupes d'immigrés au Canada entraîne de multiples « solitudes » et une séparation. Cette étude retrace l'évolution des femmes musulmanes passées de l'intégration toute relative dans une société canadienne multiculturelle, dans les années 1960, au désintérêt et au désengagement grandissants de la société civile dominante. À travers des entretiens avec des femmes musulmanes, cette étude examine l'opinion des personnes interrogées sur l'Islam et le fait d'être une femme dans le contexte politique international, depuis le 11 septembre 2001, notamment avec la montée du wahhabisme et la généralisation, au sein des communautés, d'une mentalité qui divise la société entre « eux » et « nous ». Cette mentalité, encouragée par les médias dominants, se retrouve même parmi des groupes musulmans. De nombreuses femmes interviewées ont indiqué souhaiter davantage d'exclusion et de ségrégation en ce qui concerne les écoles, les espaces publics et les vacances. Fait révélateur : à la question de ce que signifie être canadienne pour elles, certaines femmes interviewées n'ont pas cité les piliers civiques canadiens (comme le multiculturalisme, le maintien de la paix au niveau international, l'environnement, la démocratie etc.), mais ont parlé du « droit de pratiquer ma religion ».

Le CCMW maintient que les femmes musulmanes canadiennes ne peuvent pas se permettre de pratiquer l'exclusion et doivent être des citoyennes actives, informées et engagées, en particulier, dans un contexte de xénophobie et de sentiments hostiles aux musulmans.

Aisha Shaheed

L'introduction du livre est disponible sous ce lien :

[http://www.ccmw.com/documents/CanadianMuslimWomenatCrossroads\\_Introduction.pdf](http://www.ccmw.com/documents/CanadianMuslimWomenatCrossroads_Introduction.pdf)





## ÉVÉNEMENTS À VENIR ET ANNONCES

### Les femmes réclament et redéfinissent les cultures : l'affirmation des droits sur le corps, sur soi et dans les espaces publics

En octobre 2008, WLUML s'est engagé dans un projet collectif sur trois ans avec l'Institute of Women's Empowerment (IWE) (Institut pour l'autonomisation des femmes). Ce projet international et multidisciplinaire aborde les thèmes d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, en réponse à l'objectif 3 du Millénaire pour le développement, mis en place par l'ONU. Ce programme développera des stratégies pour l'autonomisation des femmes. Ces stratégies pourront efficacement contrer les forces de régression qui tentent de se légitimer en faisant référence à la « culture », dans laquelle elles incluent la « religion ». Parmi les questions traitées, on retrouve la sexualité, la violence à l'égard des femmes et les droits patrimoniaux.

### Lancement de Musawah

Sisters in Islam (Sœurs en islam) vont lancer **Musawah**, en février 2009, en Malaisie. Ce mouvement global œuvrera en faveur de l'égalité et de la justice au sein des familles musulmanes. Musawah affirme que « le changement est indispensable, de nombreux aspects des lois et coutumes de la famille musulmane sont injustes et ne correspondent pas à la vie et aux expériences des familles et des individus musulmans ». Par ailleurs, ce mouvement soutient que « le changement est possible dans un cadre d'égalité et de justice en accord avec les enseignements islamiques, les principes universels des droits humains, les droits fondamentaux et les garanties constitutionnelles, ainsi que les réalités vécues par les femmes et les hommes d'aujourd'hui ».

Pour plus d'informations, consultez : [www.musawah.org](http://www.musawah.org)

### Lancement de la Campagne pour la réforme des lois sur le viol au Soudan

La campagne sera officiellement lancée le 31 Janvier 2009, à la clôture de la conférence de Khartoum, à laquelle assisteront des membres d'organisations soudanaises de différentes régions du pays, et des militantes africaines du Sénégal, de la Mauritanie et du Nigeria. La campagne, initiée par le *Women's Resource Centre Salmah*, en étroite collaboration avec le Groupe Mutawinat et le Centre de Khartoum pour les droits de l'homme et le développement de l'environnement, reçoit le soutien de WLUML et vise à changer les lois injustes sur le viol toujours en usage au Soudan. Il convient de rappeler qu'en 1999, les membres soudanaises du réseau WLUML ont publié un rapport intitulé *Femmes et loi au Soudan* en deux volumes, dans le cadre du programme : « Femmes et loi dans le monde musulman ».

### Conflit entre religion et laïcité : le cas américain

La conférence « **Conflit entre religion et laïcité : le cas américain** » se tiendra les 5 et 6 mars 2009, à New-York. La conférence analysera les tensions entre religion et laïcité aux États-Unis. Cette tension qui dure est répandue et se fait de plus en plus sentir. Elle est présente dans les débats contemporains sur des questions telles que l'évolution et le « dessein intelligent » qui remettent en question l'absence de discours religieux dans l'enseignement. Tout cela dans le cadre de la montée des priorités religieuses dans la prise de décision politique, de la dépendance du gouvernement de la philanthropie spirituelle ou fondée sur la foi et du rôle des communautés religieuses qui font pression en faveur d'une législation ou de l'élection de certains candidats.

Pour plus d'informations, consultez : [www.socres.org/religioussculturaldivide](http://www.socres.org/religioussculturaldivide)

### L'Institut sur le Leadership féministe dans le monde musulman

Le 4<sup>e</sup> Institut sur le Leadership féministe dans le monde musulman se tiendra fin 2009. Cette formation de deux semaines s'est déroulée pour la première fois en 1998, puis en 1999. À la demande des membres du réseau WLUML, elle a été rétablie en 2007. Elle se tient désormais tous les deux ans et rassemblent des participantes et des formatrices d'horizons divers afin de débattre de sujets concernant les droits des femmes dans des contextes musulmans.

